



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Conseil communal du 19 juin 2024

Lors de cette séance, le Conseil communal de Penthaz :

1. A accepté les comptes 2023 ainsi que le rapport de gestion
2. A approuvé le préavis N° 04-2024 – Arrêté d'imposition 2025
3. A élu le Président, le 1er vice-président, le 2e vice-président, les scrutateurs et scrutateurs suppléants.
4. A nommé les commissions de gestion et des finances.

Conformément à la LEDP, le point 1 peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Penthaz, le 20 juin 2024

Pour le Conseil Communal :

Le Président

La secrétaire